



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
16 JUILLET 2018 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Ava L. Couch, Directrice générale
Shawn Labelle,

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 18-07-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 16 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-07-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of July 16, 2018.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 3 et 2 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 9.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 juin 2018 et de la réunion extraordinaire du 29 juin 2018

RÉSOLUTION N° 18-07-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 juin 2018

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 juin 2018 et de la réunion extraordinaire du 29 juin 2018 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 juin 2018 et de la réunion extraordinaire du 29 juin 2018 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-07-02

Subject: Adoption of Minutes of June 18, 2018 Regular Meeting and of June 29, 2018 Special Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 18, 2018, and of June 29, 2018 Special Meeting have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of June 18, 2018 and of June 29, 2018 Special Meeting.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .2 Liste des commandes - 25 000 \$
- .3 Rapport - ressources humaines
- .4 Liste des commandes - 10 000 \$
- .5 Liste des chèques et dépôt directs
- .6 Permis et certificats

6. Désignation du maire suppléant

RÉSOLUTION N° 18-07-03

Objet : Désignation du maire suppléant

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De désigner la conseillère Minh-Diem Le Thi comme mairesse suppléante de la Ville de Mont-Royal, pour les mois de août, septembre, octobre et novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-07-03

Subject : Designation of Acting Mayor

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To designate Councillor Minh-Diem Le Thi, as Acting Mayor for the Town of Mount Royal, for the months of August, September, October and November 2018.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. S.W.I. Montres inc. et Shivas Watches — Expropriation du lot 1 679 089 du cadastre du Québec

RÉSOLUTION N° 18-07-04

Objet : S.W.I. Montres inc. et Shivas Watches — Expropriation du lot 1 679 089 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE le 18 avril 2017, la Ville a inscrit au registre foncier un avis d'expropriation à l'encontre du lot 1 679 089 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE S.W.I. Montres inc. est propriétaire de l'Immeuble ;

ATTENDU QUE la bâtisse sise sur l'Immeuble compte cinq locataires, dont Shivas Watches inc. ;

ATTENDU QUE S.W.I. Montres inc. et Shivas Watches sont des personnes liées ;

ATTENDU QUE le 19 février 2018, par l'adoption de sa résolution no 18-02-06, la Ville a approuvé la transaction avec S.W.I. Montres inc. et Shivas Watches inc. (la « Transaction »), respectivement propriétaire de l'Immeuble et locataire de la bâtisse sise sur celui-ci, permettant de régler hors cours les dossiers portant les numéros SAI-M-259648-1704 et SAI-M-268426-1705 pendant devant le Tribunal administratif du Québec et le dossier numéro 500-17-098550-174 pendant devant la Cour supérieur ;

ATTENDU QUE la Transaction prévoit l'acquisition par la Ville de l'Immeuble par acte de vente devant notaire pour la valeur de l'indemnité d'expropriation définitive fixée à 3 100 000\$;

ATTENDU QU'un acompte de 125 000\$ a été autorisé et a déjà été versé à Oiknine et associés en fidéicommiss ;

ATTENDU QUE la Ville a également convenu par entente en date du 4 mars 2016 avec 8329079 Canada Inc., ultérieurement remplacée par Société en commandite Quartier Royalmount (le « Promoteur »), que le Promoteur se porterait acquéreur de l'Immeuble au coût d'acquisition par la Ville ;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'approuver l'acte de vente à intervenir entre S.W.I. Montres inc. et la Ville pour l'acquisition de l'Immeuble par la Ville pour une valeur de 3 100 000 \$, joint en annexe à la présente résolution, le tout en considérant le versement partiel de 125 000\$ ayant déjà été effectué ;

RESOLUTION N° 18-07-04

Subject : S.W.I. Montres inc. and Shivas Watches . - Expropriation of lot 1 679 089 of the Quebec cadaster

WHEREAS on April 18, 2017, the Town entered in the land register a notice of expropriation regarding lot 1 679 089 of the Quebec cadastre, registration division of Montreal (the "Property");

WHEREAS S.W.I. Montres inc. is the owner of the Property;

WHEREAS the building sitting on the Property has five lessees, including Shivas Watches Inc.;

WHEREAS S.W.I. Montres inc. and Shivas Watches Inc. are related parties;

WHEREAS on February 19, 2018, by adopting its resolution no. 18-02-06, the Town approved the transaction with S.W.I. Montres inc. and Shivas Watches Inc. (the "Transaction"), respectively the owner of the Property and lessee of the building located thereupon, allowing to be settled out of court the files bearing the numbers SAI-M-259648-1704 and SAI-M-268426-1705 pending before the Tribunal administratif du Québec and file number 500-17-098550-174 pending before the Superior Court;

WHEREAS the Transaction provides for the acquisition by the Town of the Property by notarized deed of sale for the definitive expropriation indemnity set at \$3,100,000;

WHEREAS a part payment of \$125,000 has been authorized and paid to Oiknine et associés in trust;

WHEREAS the Town has also undertaken in an agreement entered into on March 4, 2016, with 8329079 Canada Inc., later replaced by Société en commandite Quartier Royalmount (the "Developer"), whereby the Developer will acquire the Property at the cost of acquisition by the Town;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To approve the deed of sale between S.W.I. Montres inc. and the Town for the acquisition of the Property by the Town for \$3,100,000, which deed is annexed to this resolution, taking into account the part payment of \$125,000 already made;

D'approuver l'acte de vente de la Propriété par la Ville au Promoteur pour une valeur de 3 100 000 \$, jointe en annexe à la présente résolution ;

D'autoriser la trésorière de la Ville à verser la somme de 2 975 000 \$ constituant le solde à payer de l'indemnité d'expropriation définitive, au notaire instrumentant la transaction d'acquisition de l'Immeuble, pour l'affecter au paiement de l'Immeuble selon les conditions mentionnées à l'acte de vente ;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le greffier ou son assistant, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente et la convention de cession, ou tout document substantiellement conforme à ceux-ci, ainsi que tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution ;

De mandater la firme d'avocat BÉLANGER SAUVÉ s.e.n.c.r.l., afin de compléter les documents requis pour donner effet à la présente résolution ainsi qu'à la Transaction et de coordonner leur exécution ;

De mandater BURELLE AVOCATE afin de signer et à produire des déclarations de règlement hors Cour dans les dossiers portant les numéros SAI-M-259648-1704 et SAI-M-268426-1705 au Tribunal administratif du Québec ;

De mandater la firme de notaires LEROUX CÔTÉ BURROGANO afin de recevoir l'acte de vente à intervenir entre S.W.I. Montres inc. et la Ville et de voir à l'accomplissement des modalités nécessaires à la publication et au paiement du prix de vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8. Versement d'une indemnité provisionnelle à 9086-8043 Québec inc. à titre de locataire du bâtiment exproprié et sis sur le lot 1 679 089**

RÉSOLUTION N° 18-07-05

Objet : Versement d'une indemnité provisionnelle à 9086-8043 Québec inc. à titre de locataire du bâtiment exproprié et sis sur le lot 1 679 089

RÉSOLUTION N° 18-07-05

Objet : Versement d'une indemnité provisionnelle à 9086-8043 Québec inc. à titre de locataire du bâtiment exproprié et sis sur le lot 1 679 089

ATTENDU QUE le 18 avril 2017, la Ville a publié au Registre foncier du Québec un avis d'expropriation à l'encontre du lot 1 679 089 du Cadastre du Québec ;

To approve the deed of sale of the Property by the Town to the Developer for \$3,100,000, which deed is annexed to this resolution;

To authorize the Town Treasurer's Office to pay the sum of \$2,975,000, forming the unpaid balance of the definitive expropriation indemnity, to the notary handling the transaction to acquire the Property in order that it can make the payment in conformance with the terms and conditions specified in the deed of sale;

To authorize the mayor and acting mayor as well as the Town clerk and his assistant to execute, for and on behalf of the Town, the deed of sale and the transfer agreement, or any other document substantially similar to them, as well as all documents deemed useful and necessary to give full effect to this resolution;

To mandate the BÉLANGER SAUVÉ s.e.n.c.r.l. law firm to prepare the documents necessary to give full effect to this resolution and to the Transaction and to coordinate their execution;

To mandate BURELLE AVOCATE to sign and submit declarations of out-of-court settlement for the files bearing the numbers SAI-M-259648-1704 and SAI-M-268426-1705 at the Tribunal administratif du Québec;

To mandate the LEROUX CÔTÉ BURROGANO notary firm to receive the deed of sale between S.W.I. Montres inc. and the Town and to ensure that the arrangements required to publish and pay the sales price are made and carried out.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-07-05

Subject : Payment of a provisional indemnity to 9086-8043 Québec inc. as one of the lessees of the expropriated building located on lot 1 679 089

RESOLUTION N° 18-07-05

Subject : Payment of a provisional indemnity to 9086-8043 Québec inc. as one of the lessees of the expropriated building located on lot 1 679 089

WHEREAS on April 18, 2017, the Town entered in the Quebec land register a notice of expropriation regarding lot 1 679 089 of the Quebec cadastre;

ATTENDU QUE S.W.I. Montres inc. est propriétaire de ce lot;

WHEREAS S.W.I. Montres inc. is the owner of the lot;

ATTENDU QUE le bâtiment sis sur le lot 1 679 089 compte 5 locataires, dont 9086-8043 Québec inc.;

WHEREAS the building sitting on lot 1 679 089 has five lessees, including 9086-8043 Québec inc.;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'expropriation, R.L.R.Q. c. E-24, ce locataire a droit à une indemnité provisionnelle, avant qu'il ne quitte ses locaux;

WHEREAS under the Expropriation Act, C.Q.L.R. c. E-24, this lessee is entitled to a provisional indemnity before it leaves the premises;

ATTENDU QUE dans ce cadre, les parties ont convenu de conclure une entente relative à l'indemnité provisionnelle due à ce locataire;

WHEREAS in these circumstances, the parties have agreed to enter into an agreement regarding the provisional indemnity due to this lessee ;

ATTENDU QU'aux termes de cette entente, la Ville versera à ce locataire la somme de 40 000,00\$ à titre d'indemnité provisionnelle, mais que cette somme doit lui être remboursée par le promoteur du projet Royalmount;

WHEREAS under the terms of that agreement, the Town will pay to this lessee the sum of \$40,000.00 as a provisional indemnity, although the Town shall be reimbursed the sum the developer of the Royalmount project;

ATTENDU QUE le promoteur a déjà versé la somme de 40 000,00\$ dans le compte général de la Ville pour couvrir le paiement de cette indemnité provisionnelle;

WHEREAS the developer has already transferred the sum of \$40,000.00 to the general account of the Town to cover payment of the provisional indemnity;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'approuver l'Entente relative à l'indemnité provisionnelle jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

To approve the Provisional Indemnity Agreement annexed to this resolution and forming an integral part thereof;

D'attribuer la somme de 40 000 \$, reçu du promoteur au versement de l'indemnité provisionnelle convenue aux termes de l'entente ci-dessus mentionnée;

To appropriate the sum of \$40,000.00 received from the developer as a provisional indemnity agreed under the aforementioned agreement;

D'autoriser la trésorière à payer la somme de 40 000 \$ à titre d'indemnité provisionnelle due au locataire 9086-8043 Québec inc. selon les modalités prévues à l'entente;

To authorize the Treasurer's Office to pay the sum of \$40,000.00 as a provisional indemnity owed to lessee 9086-8043 Québec inc. under the terms and conditions of the agreement;

D'autoriser la firme d'avocats BURELLE AVOCATE à signer l'entente ci-dessus au nom de la Ville

To authorize the BURELLE AVOCATE law firm to execute the aforementioned agreement on behalf of the Town.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Versement d'une indemnité provisionnelle à Michael Eifert à titre de locataire du bâtiment exproprié et sis sur le lot 1 679 089

RÉSOLUTION N° 18-07-06

RESOLUTION N° 18-07-06

Objet : Versement d'une indemnité provisionnelle à Michael Eifert à titre de locataire du bâtiment exproprié et sis sur le lot 1 679 089

Subject : Payment of a provisional indemnity to Michael Eifert as one of the lessees of the expropriated building located on lot 1 679 089

ATTENDU QUE le 18 avril 2017, la Ville a publié au Registre foncier du Québec un avis

WHEREAS on April 18, 2017, the Town entered in the Quebec land register a notice of expropriation regarding lot 1 679 089 of the Quebec cadastre;

d'expropriation à l'encontre du lot 1 679 089 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE S.W.I. Montres inc. est propriétaire de ce lot;

ATTENDU QUE le bâtiment sis sur le lot 1 679 089 compte 5 locataires, dont Michael Eifert;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'expropriation, R.L.R.Q. c. E-24, ce locataire a droit à une indemnité provisionnelle, avant qu'il ne quitte ses locaux;

ATTENDU QUE dans ce cadre, les parties ont convenu de conclure une entente relative à l'indemnité provisionnelle due à ce locataire;

ATTENDU QU'aux termes de cette entente, la Ville versera à ce locataire la somme de 90 000,00\$ à titre d'indemnité provisionnelle, mais que cette somme doit lui être remboursée par le promoteur du projet Royalmount;

ATTENDU QUE le promoteur a déjà versé la somme de 90 000,00\$ dans le compte général de la Ville pour couvrir le paiement de cette indemnité provisionnelle;

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'approuver l'Entente relative à l'indemnité provisionnelle jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'attribuer la somme de 90 000 \$, reçu du promoteur le 12 juillet 2018, au versement de l'indemnité provisionnelle convenue aux termes de l'entente ci-dessus mentionnée;

D'autoriser la trésorière à payer la somme de 90 000 \$ à titre d'indemnité provisionnelle due au locataire Michael Eifert selon les modalités prévues à l'entente;

D'autoriser la firme d'avocats BURELLE AVOCATE à signer l'entente ci-dessus au nom de la Ville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Solution Bee-On pour la Sécurité Publique

RÉSOLUTION N° 18-07-07

Objet : Solution Bee-On pour la Sécurité Publique

WHEREAS S.W.I. Montres inc. is the owner of the lot;

WHEREAS the building sitting on lot 1 679 089 has five lessees, including Michael Eifert.;

WHEREAS under the Expropriation Act, C.Q.L.R. c. E-24, this lessee is entitled to a provisional indemnity before it leaves the premises;

WHEREAS in these circumstances, the parties have agreed to enter into an agreement regarding the provisional indemnity due to this lessee ;

WHEREAS under the terms of that agreement, the Town will pay to this lessee the sum of \$90,000.00 as a provisional indemnity, although the Town shall be reimbursed the sum the developer of the Royalmount project;

WHEREAS the developer has already transferred the sum of \$90,000.00 to the general account of the Town to cover payment of the provisional indemnity;

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To approve the Provisional Indemnity Agreement annexed to this resolution and forming an integral part thereof;

To appropriate the sum of \$90,000.00 received from the developer on July 12, 2018, as a provisional indemnity agreed under the aforementioned agreement;

To authorize the Treasurer's Office to pay the sum of \$90,000.00 as a provisional indemnity owed to lessee Michael Eifert under the terms and conditions of the agreement;

To authorize the BURELLE AVOCATE law firm to execute the aforementioned agreement on behalf of the Town.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-07-07

Subject : Bee-On solution for Public Security

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 79 944,49 \$, taxes incluses pour l'acquisition d'un système de répartition assistée par ordinateur pour le service de la Sécurité publique;

D'autoriser un emprunt de 79 944,49 \$, taxes incluses, au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires le tout, selon les procédures et politiques de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 18-07-08

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er juin au 30 juin 2018:

Salaires et avantages sociaux: 1 484 319 \$

Fournisseurs et autres paiements: 2 704 064 \$

Frais de financement: 323 \$

Total des déboursés: 4 188 706 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Don au regroupement Les Pollués Montréal-Trudeau

RÉSOLUTION N° 18-07-09

Objet : Don au regroupement Les Pollués Montréal-Trudeau

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser le versement d'un don égal à la somme de ceux amassés auprès des citoyens, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ afin de soutenir le regroupement Les Pollués Montréal-Trudeau

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense of \$79,944.49, taxes included, for the acquisition of a computer-aided dispatch system for the Public security department;

To authorize a loan of \$79,944.49, taxes included from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To authorize the Town Manager to undertake the necessary work, the whole in accordance with the Town's policies and procedures.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-07-08

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between June 1 to June 30, 2018:

Salaries and fringe benefits: \$1,484,319

Suppliers and other payments: \$2,704,064

Financing costs: \$323

Total disbursements: \$4,188,706.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-07-09

Subject : Donation to the "Les pollués Montréal-Trudeau" group

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

TO authorize a donation corresponding to the sum given by the citizens, up to a maximum of \$5,000 in support of the group Les Pollués Montréal-Trudeau to help them in their future actions with Aéroport de Montréal.

dans leurs actions futures avec Aéroport de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Club de curling - réparation de gicleurs

RÉSOLUTION N° 18-07-10

Objet : Club de curling - réparation de gicleurs

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De défrayer la moitié des coûts de réparation au système de protection incendie au bâtiment du club de curling en remboursant au club de curling un montant de 9 180 \$ avant taxes;

D'imputer cette dépense au budget d'opération 02-735-01-522

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-07-10

Subject : Curling Club - sprinkler repairs

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To assume half of the costs of repairs to the fire protection system at the curling club building by reimbursing the club an amount of \$9,180 before taxes;

To charge this expenditure to the operating budget 02-735-01-522.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Fourniture et livraison de matériel d'égout

RÉSOLUTION N° 18-07-11

Objet : Fourniture et livraison de matériel d'égout

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 100 103,57 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison de matériel d'égout pour la période du 1er août 2018 au 31 juillet 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. le contrat SMP-2018-25 à cette fin aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 100 103,57 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance: Budget de fonctionnement 2018 et 2019

Imputation :

RESOLUTION N° 18-07-11

Subject : Supply and delivery of sewage materials

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$100,103.57 (taxes included), for the supply and delivery of sewage materials for the period of August 1st, 2018 to July 31st, 2019, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. the contract SMP-2018-25 to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$100,103.57 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source: Operating Budget 2018 and 2019

Appropriation:

02-415-00-642 - Matériel d'égout

100 103,57 \$ (taxes incluses), soit un crédit budgétaire de 91 407,90 \$

Pour l'année 2019, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-415-00-642 - "Matériel d'égout"

\$100,103.57 (taxes included), for a credit of \$91,407.90

For 2019, credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Remplacement des modules de jeux au parc Kindersley

RÉSOLUTION N° 18-07-12

Objet : Remplacement des modules de jeux au parc Kindersley

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 121 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2018, pour le remplacement des modules de jeux au parc Kindersley, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie TECHSPORT INC., le contrat (C-2018-69) à cette fin, au prix soumis, soit 84 111,13 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Règlement d'emprunt E-1804

Imputation :

RESOLUTION N° 18-07-12

Subject : Replacement of game modules at Kindersley park

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$121,000 (taxes included) within the 2018 Capital Expenditures Program (PTI) for the replacement of game modules at Kindersley park, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to lowest bidder, the company TECHSPORT INC., the contract (C-2018-69) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$84,111.13 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:

Loan By-law E-1804

Appropriation:

Projet :
2018-710-04 (PTI 2018) - Remplacement de jeux dans les parc - Phase IV (Kindersley)

Compte budgétaire : 22-700-00-718.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Project :
2018-710-04 (PTI 2018) - "Remplacement de jeux dans les parc - Phase IV (Kindersley)"

Budget account: 22-700-00-718.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Rénovation de la salle Schofield - Phase II

RÉSOLUTION N° 18-07-13

Objet : Rénovation de la salle Schofield - Phase II

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ (taxes incluses) pour la rénovation de la salle Schofield (contrat C-2018-14);

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires, le tout, selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées comme suit:

Provenance : Règlement d'emprunt E-1702

Imputation:

Projet 2 277 - Remplacement du système de climatisation, drainage, éclairage, ventilation, murs, céramiques décoratives et de la cuisine - Salle Schofield

Compte budgétaire: 22-100-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-07-13

Subject : Schofield Hall renovation - Phase II

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense of \$50,000 (taxes included) for the renovation of Schofield Hall (contract C-2018-14);

To authorize the Town Manager to undertake the necessary work, the whole in accordance with the Town's policies and procedures;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-Law E-1702

Appropriation:

Project 2 277 - "Remplacement du système de climatisation, drainage, éclairage, ventilation, murs, céramiques décoratives et de la cuisine - Salle Schofield"

Budget account: 22-100-00-721.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Renouvellement du contrat - Entretien ménager des locaux au 10-20 et au 40, avenue Roosevelt

RÉSOLUTION N° 18-07-14

Objet : Renouvellement du contrat - Entretien ménager des locaux au 10-20 et au 40, avenue Roosevelt

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

RESOLUTION N° 18-07-14

Subject : Contract renewal - Cleaning services of the inside of the premises at 10-20 and 40 Roosevelt Avenue

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

D'autoriser une dépense de 15 323,72 \$ (exonéré de taxes) pour l'entretien ménager de locaux au 10-20 et au 40 avenue Roosevelt pour la période comprise entre le 1er septembre 2018 et le 31 décembre 2018, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$15,323.72 (tax-exempt) to execute the household cleaning services of premises at 10-20 and 40 Roosevelt Avenue for the period between September 1st, 2018 and December 31st, 2018, which includes, as needed, all accessory costs;

D'autoriser une dépense de 30 646,28 \$ (exonéré de taxes) pour l'entretien ménager de locaux au 10-20 et au 40 avenue Roosevelt pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 août 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$30,646.28 (tax-exempt) to execute the household cleaning services of premises at 10-20 and 40 Roosevelt Avenue for the period between January 1st, 2019 and August 31st 2019, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2017-60A) à la compagnie PLACEMENT POTENTIEL INC. pour l'entretien ménager au 10-20 avenue Roosevelt et 40 avenue Roosevelt (C-2017-60A) aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant total de 41 742,16 \$ (exonéré de taxes) pour la période comprise entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019, conformément aux documents d'appel d'offres;

To award the contract renewal for the household cleaning services of the premises at 10-20 Roosevelt Avenue and 40 Roosevelt Avenue, (C-2017-60A) to PLACEMENT POTENTIEL INC. to undertake these works with the unit and lump sum prices submitted, for the total amount of \$41,742,16 (tax-exempt) for the period between September 1st, 2018 and August 31st, 2019, all in accordance with the tendering documents;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance :

Source:

Budget de fonctionnement 2018

Operating Budget 2018

Imputation

Appropriation

02-222-01-447 - Services extérieurs - Autres

02-222-01-447 - "Services extérieurs - Autres"

11 213,94 \$ (exonéré de taxes)

\$11 213,94 (tax-exempt)

Imputation

Appropriation :

02-372-01-447 - Services extérieurs - Édifice Ingénierie

02-372-01-447 - «Services extérieurs - Édifice Ingénierie »

4 109,78 \$ (exonéré de taxes)

4 109,78 \$ (tax-exempt)

Provenance :

Source:

Budget de fonctionnement 2019

Operating Budget 2019

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Imputation

Appropriation

02-222-01-447 - Services extérieurs - Autres

02-222-01-447 - "Services extérieurs - Autres"

22 427,30 \$ (exonéré de taxes)

22 427,30 \$ (tax-exempt)

Imputation

Appropriation :

02-372-01-447 - Services extérieurs
- Édifice Ingénierie

8 218,98 \$ (exonéré de taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-372-01-447 - «Services extérieurs
- Édifice Ingénierie »

8 218,98 \$ (tax-exempt).

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Réparation de la maçonnerie aux Ateliers municipaux - Phase V

RÉSOLUTION N° 18-07-15

Objet : Réparation de la maçonnerie aux Ateliers municipaux - Phase V

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 168 500 \$, taxes incluses, pour la réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De modifier le programme triennal d'immobilisations 2017, pour le projet # 2097 en augmentant le crédit budgétaire de 100 000 \$ à 154 000 \$;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme CONSTRUCTION MOMENTUM INC. le contrat (C-2018-63) à cette fin, au prix soumis, soit 152 916,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de d'appel d'offres pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Règlement d'emprunt E-1501 pour un crédit de 60 000 \$

Règlement d'emprunt E-1702 pour un crédit de 93 863 \$

Imputation :

Projet : 2 097 (PTI 2017) - Travaux de maçonnerie - 180, chemin Clyde

Compte budgétaire : 22-300-00-723.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-07-15

Subject : Masonry repairs at the municipal workshops - Phase V

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$168,500, taxes included, for masonry repairs - municipal workshops, which includes, as needed, all accessory costs;

To modify the 2017 triennial capital expenditures program, for project # 2097 by raising the budgetary credit amount from \$100,000 \$ to \$154,000;

To award the lowest conforming tenderer CONSTRUCTION MOMENTUM INC. the contract (C-2018-63) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$152,916.75, taxes included, all in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:

Loan By-law E-1501 for a budgetary credit amount of \$60,000

Loan By-law E-1702 for a budgetary credit amount of \$93,863

Appropriation:

Project : 2 097 (PTI 2017) - "Travaux de maçonnerie - 180 Clyde Road"

Budget account: 22-300-00-723.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Fourniture et livraison d'une fourgonnette utilitaire Ford Transit

RÉSOLUTION N° 18-07-16

Objet : Fourniture et livraison d'une fourgonnette utilitaire Ford Transit

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 66 500 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'une fourgonnette utilitaire Ford Transit EL350 année 2018 ou plus récent;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie JACQUES OLIVIER FORD INC. le contrat (C-2018-49) à cette fin, aux prix soumis de 62 080,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'autoriser un emprunt de 66 500 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :

Fonds de roulement

Imputation :

Projet: 2018-320-20 - Achat d'un véhicule - camion égout de service

Compte budgétaire : 22-300-00-741.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-07-16

Subject : Supply and delivery of one (1) Ford Transit

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorise an expense for the amount of \$66,500, taxes included, for the supply and delivery of one (1) 2018 or more recent, Ford Transit EL350 utility van;

To award to the lowest bidder, that is JACQUES OLIVIER FORD INC., the contract (C-2018-49) for this purpose, at the price submitted, \$62,080.75, taxes included, all in accordance with the tendering documents for this contract;

To authorise a loan of \$66,500 from the Working Fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge these expenditures as follows:

Source :

Working fund

Appropriation :

Project: 2018-320-20 - "Achat d'un véhicule - camion égout de service"

Budget account: 22-300-00-741.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Réalisation d'une murale extérieure sur l'immeuble du Club de Curling

RÉSOLUTION N° 18-07-17

Objet : Réalisation d'une murale extérieure sur l'immeuble du Club de Curling

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser la signature d'un contrat avec MU pour la réalisation d'une murale extérieure sur la façade arrière du bâtiment du Club de Curling selon les termes et conditions de l'offre du 12 juin 2018;

RESOLUTION N° 18-07-17

Subject : Creation of an exterior mural on the Curling Club building

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

TO authorize the signature of a contract with MU for the creation of an exterior mural on the rear façade of the Curling Club building as per the terms and conditions of the offer of June 12th, 2018;

D'autoriser la directrice générale, Madame Ava Couch, à signer le contrat au nom de la Ville;

To authorize the Town Manager, Mrs. Ava Couch, to sign the contract on behalf of the Town;

D'autoriser une dépense totale de 86 231,25 \$, taxes incluses, pour ce projet;

To authorize a maximum expense of \$86,231.25, taxes included, for this project;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

To charge the expenses related to this contract as follows:

PROVENANCE: Budget de fonctionnement 2018

SOURCE : Operating Budget 2018

IMPUTATION : 02-780-00-447.

APPROPRIATION: 02-780-00-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. **Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme**

RÉSOLUTION N° 18-07-18

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RESOLUTION N° 18-07-18

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 15 juin 2018:

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on June 15, 2018:

Plan N°1 : 37, Roosevelt pour « Modification des ouvertures »; Sous réserve : « Le design du garde-corps doit être approuvé avant l'installation » ;

Plan No.1: 37 Roosevelt for "Openings' modifications"; Subject to: "Railing's design must be approved before installation" ;

Plan N°3 : 2340, Lucerne pour « Enseigne appliquée »;

Plan No.3: 2340 Lucerne for "Wall-mounted sign";

Plan N°4: 1560, Rockland pour « Modifications au permis émis - Échantillons »; Sous réserve : « La pierre est approuvée mais il faut confirmer qu'il y aura des variantes de couleurs et non pas seulement du gris. Un panneau d'échantillons à jour des autres matériaux doit être soumis pour approbation finale »;

Plan No.4: 1560 Rockland for "Modifications to issued permit - Samples"; Subject to: "Stone is approved but must confirm that there is color variations and not just a grey. For the other materials resubmit an up-to-date sample board for final approval";

Plan N°5 : 2025, Kildare pour « Agrandissement arrière et terrasse incluant les échantillons »;

Plan No.5: 2025 Kildare for "Rear addition and deck, including samples";

Plan N°6 : 1870, Surrey pour « Terrasse arrière »;

Plan No.6: 1870 Surrey for "Rear deck";

Plan N°7 : 5870, Andover pour « Réduire la largeur de la porte de garage latérale »;

Plan No.7: 5870 Andover for "Reducing the width of the side garage door ";

Plan N°8a):1200, Dunvegan pour « Terrasse arrière construite sans permis »;

Plan No.8a): 1200 Dunvegan for "Rear deck built without permit";

Plan N°10 : 1590, Rockland pour « Modification du permis émis : terrasse arrière »;

Plan No.10: 1590 Rockland for "Modification to issued permit: rear deck";

Plan N°11 : 62, Palmerston pour « Terrasse couverte arrière incluant les échantillons »;

Plan No.11: 62 Palmerston for "Covered rear deck including samples";

Plan N°12 : 44, Normandy pour « Terrasse arrière incluant les échantillons »;

Plan No.12: 44 Normandy for "Rear deck including samples";

Plan N°13 : 151, Dunrae pour « Agrandissement et terrasse arrière incluant les échantillons »; Couleurs et échantillons à resoumettre : une photo du site montrant les finitions proposées/existantes doit être resoumise et davantage d'informations au sujet des appuis de fenêtres sont requises;

Plan No.13: 151 Dunrae for "Rear addition and deck including samples"; But must resubmit color and samples: need on site photo showing proposed/existing finishes and requesting more information about the window mullions;

Plan N°15 : 349, Markham pour « Modification du projet approuvé : nouveaux finis incluant les échantillons »;

Plan No.15: 349 Markham for "Modification to the approved project: new finishes including samples";

Plan N°17 : 135, Appin pour « Modifications au permis émis – travaux déjà effectués »; Déçus du changement de la palette de couleurs précédemment approuvée: blanc à noir;

Plan No.17: 135 Appin for "Modifications to issued permit – Job already done"; Disappointment to the previously approved color pallet change: white to black;

Plan N°18 : 299, Devon pour « Terrasse arrière »;

Plan No.18: 299 Devon for "Rear deck";

Plan N°19 : 2790, Côte-de-Liesse pour « Nouveau bâtiment résidentiel multifamilial – Démolition déjà accordée . Plans à corriger pour projections de balcons dans marges arrière et latérale»;

Plan No.19: 2790 Côte-de-Liesse for " New residential multi-familial building – Demolition already granted"; Correct plans for non-conforming balcony projections in rear and lateral setbacks;

Plan N°23: 2342, Lucerne pour « Enseigne appliquée »;

Plan No.23: 2342 Lucerne for "Wall-mounted sign";

Plan N°24 : 86, Dobie pour « Rénovations extérieures »;

Plan No.24: 86 Dobie for "Exterior renovations";

Plan N°28 : 2897, Graham pour « Permis expiré – Muret cour avant »;

Plan No.28: 2897 Graham for "Expired permit – Front yard wall";

Plan N°29 : 5760, Côte-de-Liesse pour « Agrandissement »;

Plan No.29: 5760, Côte-de-Liesse for "Addition";

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 29 juin 2018:

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on June 29, 2018:

Plan N°1 : 135, Vivian pour « Nouvelle terrasse arrière »;

Plan No.1: 135 Vivian for "New rear deck";

Plan N°6 : 476, Simcoe pour «Terrasse arrière »;

Plan No.6: 476, Simcoe for "Rear deck";

Plan N°10 : 1560, Rockland pour « Modifications du permis approbation les échantillons »;

Plan No.10: 1560 Rockland for "Modifications to permit - Approval of samples";

Plan N°11 : 2211, Laird pour « Modification des ouvertures sur les quatre façades et galerie arrière »;

Plan No.11: 221 Laird for "Modifications to the four facades' openings and rear porch";

Plan N°17 : 133, Appin pour « Modifications des façades »;

Plan No.17: 133 Appin for "Facades' modifications";

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 6 juillet 2018:

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on July 6, 2018:

Plan N°2 : 516, Dawson pour « Agrandir une fenêtre latérale »; Sous réserve de : fournir une photo de l'élévation au complet et de la brique utilisée. Préciser les travaux de briques pour l'approbation

Plan N°4: 1280, Beaumont pour « Agrandissement »;

Plan N°5 : 1581, Norway pour « Modifications des façades – marquise, abri auto (carport), revêtement et ouvertures - Échantillons »; Sous réserve : Option C - Revêtement au deuxième étage : Maibec Urbahn couleur #59 "écume argenté" (fini brossé). Couleur du soffite et des colonnes à agencer : Gentex couleur "Slate"#523. Les colonnes de la marquise doivent être carrées (8");

Plan N°6 : 1604, Caledonia pour « Modifications des ouvertures de la façade arrière »;

Plan N°7 : 2262, Fulton pour « Projet déjà approuvé. Modification au permis : revêtement et puits de lumière »; Sous réserve : Le revêtement doit être à l'horizontale »

Plan N°11 : 1200, Dunvegan pour « Pergola sur terrasse arrière »;

Plan N°12 : 947, Moncrieff pour « Agrandissement et modifications des façades »; Sous réserve : Le bandeau de pierre doit être un peu plus épais. Un membre s'abstient parce qu'il juge que le projet n'est pas suffisamment raffiné et trop générique ;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 15 juin 2018:

Plan N°16 : 25, Beverley pour « Agrandissement latéral »; Refusé pour les raisons suivantes: « Le plan intérieur est bien réalisé mais l'aménagement proposé fait en sorte que l'agrandissement proposé tourne le dos à la rue et aux voisinages. Doit conserver l'entrée latérale parce qu'il s'agit d'un élément important de l'architecture de VMR. Sur le mur latéral, l'agrandissement cache la fenêtre RdC vers l'avant. Revoir le choix des matériaux ».

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 29 juin 2018:

Plan N°8 : 801, Rockland pour « Installation des deux colonnes dans la cour avant »; REFUSÉ pour la raison suivante: « Les colonnes ne sont pas appropriées au style de la maison »;

Plan No.2: 516 Dawson for "Side window enlargement"; Subject to: provide a picture of the entire elevation and of the brick used. Specify the brick works for approval;

Plan No.4: 1280 Beaumont for "Addition";

Plan No.5: 1581 Norway for "Facades' modifications – Canopy carport siding and openings - Samples"; Subject to: Option C - Second floor siding: Maibec Urbahn color # 59 "écume argenté" (brushed finish). Color of soffit and columns to be arranged: Gentex color " Slate " # 523. The canopy's columns must be square (8 ");

Plan No.6: 1604 Caledonia for "Openings' modifications to the rear facade";

Plan No.7: 2262 Fulton for "Project already approved. Modification the permit: siding and sky-light"; Subject to: Siding to be horizontal;

Plan No.11: 1200 Dunvegan for "Pergola above the rear deck";

Plan No.12: 947 Moncrieff for "Addition and facades' modifications"; Subject to: The stone band should be a little thicker. A member abstains because he feels the project is not sophisticated enough and too generic;

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on June 15, 2018:

Plan No.16: 25 Beverley for "Side addition"; Refused for the following reasons: "The interior plan is good but, as a result of the proposed design, proposed addition turns the back to the street and neighbours. Side entrance must be maintained as it is an important part of TMR's architecture. The addition hides the side wall's ground floor window to the front. Review the materials' choice";

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on June 29, 2018:

Plan No.8: 801 Rockland for "Install two columns in the front yard"; Refused for the following reason: "Columns are not appropriate to the home's style ";

Plan N°12: 2240, Ainsley pour « Modification de la façade avant : enlever pignon et colonnes »; Refusé pour les raisons suivantes: « Doit garder un pignon dans le toit selon le plan d'origine, mais le design peut être retravaillé. Garder les colonnes, le détail des colonnes fait le charme de la maison »;

De refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 6 juillet 2018:

Plan N°9: 135, Lazard pour « Agrandissement arrière sur 2 étages incluant les échantillons»; Refusé pour les raisons suivantes: « Le détail du brise-soleil n'est pas réaliste et les lattes vont se déformer avec le temps. Voir une option avec un autre type d'attache, suggère une tige ronde comme le bâtiment municipal du 40 Roosevelt. Le CCU aurait apprécié un échantillon réaliste comment le brise soleil aurait été construit sur le site. Est-ce que un autre choix de matériel a été considéré? (métal) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No.12: 2240 Ainsley for "Modification to the front façade: remove gable and columns"; Refused for the following reasons: "Must maintain the gable to the roof according to the original plans but the design can be reworked. Maintain columns, the columns detail make the home charming";

To refuse the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on July 6, 2018:

Plan No.9: 135 Lazard for "2 storeys' rear addition including samples"; Refused for the following reasons: "The louvre's detail is not realistic and the slats will deforming with time. Consider an option with another type of attachment, suggest a round rod like the 40 Roosevelt Municipal Building. The CCU would have appreciated a realistic sample as the louvre would have been built on site. Has another choice of material been considered? (metal)".

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Renouvellement de mandat: citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 18-07-19

Objet : Renouvellement de mandat: citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De renouveler le mandat de M. Rodney Allen à titre de citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à partir du mois d'août 2018, conformément au Règlement no 1434 sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

D'accorder une rémunération de 250 \$ à M. Allen, pour chaque réunion à laquelle il assistera;

De mettre fin à ce mandat le 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-07-19

Subject : Renewal mandate: Appointed citizen of the Planning Advisory Committee (PAC)

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To renew the mandate of Mr. Rodney Allen as appointed citizen on the Planning Advisory Committee (PAC) as of August 2018 accordance with the Planning Advisory Committee (PAC) By-Law No. 1434;

To remunerate M. Allen \$250 per meeting attended;

To terminate this mandate on December 31, 2018

CARRIED UNANIMOUSLY

23. **Adoption du Règlement no 1441-1 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à la hauteur minimale, à la marge avant sur l'avenue Beaumont, au coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) minimum, au coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimum et à la superficie de plancher maximale dans la zone C-214-A**

RÉSOLUTION N° 18-07-20

Objet : Adoption du Règlement no 1441-1 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à la hauteur minimale, à la marge avant sur l'avenue Beaumont, au coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) minimum, au coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimum et à la superficie de plancher maximale dans la zone C-214-A

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1441-1 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à la hauteur minimale, à la marge avant sur l'avenue Beaumont, au coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) minimum, au coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimum et à la superficie de plancher maximale dans la zone C-214-A a été présenté et a été précédé d'un avis de motion donné le 28 mai 2018;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter le Règlement no 1441-1 modifiant le Règlement de zonage n° 1441 en ce qui a trait à la hauteur minimale, à la marge avant sur l'avenue Beaumont, au coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) minimum, au coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) minimum et à la superficie de plancher maximale dans la zone C-214-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24. **Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération**

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

RESOLUTION N° 18-07-20

Subject : Adoption of By-law No. 1441-1 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the minimum height, the front setback on Beaumont Avenue, the minimum floor area ratio (CES), the minimum coverage ratio (COS) and the maximum floor area for the zone C-214-A

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. Chapter C-19), By-law No. 1441-1 to amend Zoning By-law No. 1441-1 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the minimum height, the front setback on Beaumont Avenue, the minimum floor area ratio (CES), the minimum coverage ratio (COS) and the maximum floor area for the zone C-214-A was tabled and was preceded by a notice of motion given on May 28, 2018;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt By-law No. 1441-1 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to the minimum height, the front setback on Beaumont Avenue, the minimum floor area ratio (CES), the minimum coverage ratio (COS) and the maximum floor area for the zone C-214-A.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Affaires diverses

:

26. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 59 et 10 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 25.

27. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 18-07-21

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 18-07-21

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To close meeting at 20:27.

CARRIED UNANIMOUSLY

L'assistant-greffier,

(s) Shawn Labelle

Shawn Labelle